

une question plus importante que celle-ci devant la Chambre. Il est consolant de voir que l'honorable député qui l'a soulevée a été jusqu'à faire une confession publique. On dit que la confession fait du bien à l'âme et j'espère que l'honorable député va en bénéficier considérablement. Cependant, j'ai remarqué qu'il a pris vingt-huit minutes pour exposer la question à la Chambre. Sans doute, l'honorable député est d'avis que le sujet est important et je crois qu'il a raison. L'expérience des deux dernières sessions a démontré que nous devons adopter une règle pour raccourcir les débats. Mais la nature humaine n'aime pas les règles de fer. Le jugement d'un homme devrait suffire pour lui indiquer quand est-ce qu'un sujet est épuisé. J'ai été bien content, il y a quelque temps, de voir la presse s'occuper de cette question. Je crois que si les journalistes renouvelaient de temps à autre les critiques qu'ils ont faites pendant cette session, cette règle ne serait pas nécessaire. Mon opinion est que l'adoption de la première résolution devrait suffire; quant aux autres, elles ne sont pas en harmonie avec nos sentiments. Toutefois, si le principe des résolutions était reconnu, cela assurerait une grande amélioration des débats du parlement; cela serait plus juste pour ceux qui ne prennent qu'une faible partie du temps de la Chambre. Je crois que si l'on pouvait seulement contrôler une douzaine de membres de cette Chambre, on pourrait laisser les autres agir à leur guise dans les débats.

M. CHARLTON: Le ministre des travaux publics nous a dit que le peuple exige que ses requêtes et ses intérêts soient pleinement débattus en cette Chambre. Mais, les résolutions que je propose ne tendent aucunement à limiter le débat de façon à ce qu'il ne soit pas complet. On demande seulement que les débats soient raisonnables et pertinents. L'honorable ministre a dit que la persuasion est l'arme qu'il faudrait employer. En présentant ces résolutions, j'ai dit que mon but était de donner effet à ces opinions et que je ne m'attendais pas à l'adoption de ces règlements. J'ai présenté ces résolutions dans le but de provoquer une discussion et de connaître l'opinion de la Chambre. Je veux bien laisser la question où elle en est présentement, parce que j'ai obtenu des déclarations comportant que le désir général tend à une économie de temps et à l'abrégement des discours. Je dois dire que mon honorable ami de Middlesex (M. Armstrong) a été un peu trop sévère pour moi, quand il a dit que j'ai péché plus que tous les autres sous ce rapport, car je crois que je n'ai parlé plus de deux heures qu'en deux circonstances. A tout événement cela ne tire pas à conséquence. L'honorable député a été peu juste aussi dans sa critique de la règle relative aux quarts d'heure, parce que les droits des députés sont protégés par le fait que cette règle ne pourrait être appliquée que sur la demande des trois quarts des députés, et qu'il est difficile de supposer que l'opposition ne renfermera pas au moins le quart des députés. Je consens à accepter l'amendement offert par le ministre des travaux publics. Je n'espérerais pas que la résolution serait adoptée sans modifications, et si le gouvernement veut approuver le principe exprimé dans le premier paragraphe, j'accepte cette solution.

L'amendement est accepté; la motion, telle qu'amendée, est adoptée.

#### DÉPENSES DE VOYAGE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

M. McCRAVEY: Je demande:

Un état complet et détaillé des dépenses de voyage du gouverneur général, conformément à l'état 150 de 1885; un état détaillé, par article, de tous et chacun des montants payés et inscrits sous le titre de frais de voyage, depuis la confédération, à qui payés et pour quels services ces dépenses ont été faites; la nature et la longueur du voyage pour lequel chaque item de dépense a été encouru; le nombre de personnes composant la suite vice-royale, leurs noms, occupations et nationalité.

Je ne ferai pas de remarque en cette circonstance, mais lorsque nous arriverons à ces items dans les estimations, je parlerai des choses auxquelles cette motion se rattache.

Sir HECTOR LANGEVIN: La somme accordée au gouverneur général pour ses dépenses de voyage est de \$5,000, d'après les comptes publics. Le gouverneur général dépense cet argent, et toute somme supplémentaire qu'il peut vouloir dépenser en parcourant le pays, et il n'a aucun rapport à faire au parlement à ce sujet. Il va où il veut; il prend la suite qu'il veut, mais nous ne connaissons ni le nom ni la nationalité des personnes qui composent cette suite. Dans ces circonstances je crois que l'honorable député ne doit pas s'attendre à ce que sa motion soit adoptée; j'espère qu'il n'insistera pas et qu'il retirera cette motion.

M. McCRAVEY: Pendant la session de 1883 j'entrepris d'examiner les comptes publics au sujet de ces dépenses, et après environ deux semaines de travail, je fus convaincu que je ne trouverais ni queue ni tête dans ces dépenses. En 1884 je demandai la production d'un état de ces dépenses.

L'état ne fut pas produit pendant cette session, mais pendant la session de 1885. Il y avait trois mois que nous étions ici lorsque j'appris que le rapport avait été produit, mais je n'avais pu le trouver. De plus l'état n'était pas complet. A plusieurs reprises pendant la dernière session j'ai demandé que l'état fut complété; et aujourd'hui encore je demande un état détaillé de ces dépenses. L'honorable ministre parle d'un crédit de \$5,000 voté pour frais de voyages, et je suis en état d'affirmer que depuis sept ans, ces dépenses se sont élevées à \$72,441. L'état de ces dépenses n'est pas fourni, pour les neuf autres années, et ce que je veux c'est un état complet de ces dépenses.

Je vois qu'au lieu de \$5,000 par année pour ce service, nous avons payé quelque fois \$15,000.

M. BLAKE: Quant à la réponse faite par l'honorable ministre des travaux publics au sujet d'un prétendu crédit de \$5,000, et quant au fait que depuis quelques années cette somme a été votée en bloc dans les estimations pour les dépenses de voyages, je crois qu'il ne serait pas raisonnable d'obliger la Chambre de s'adresser au fonctionnaire auquel cet argent est voté pour lui en demander compte. Ce serait autre chose s'il s'agissait d'une somme spéciale pour frais de voyage, et on doit se rappeler qu'il y a sept ou huit ans, une discussion a eu lieu à ce sujet. Sous ce rapport je préfère m'occuper de l'avenir que du passé, avec cette exception que nous devons examiner le passé, en remontant jusqu'à la date à laquelle nous avons déterminé le salaire du gouverneur général. Je me souviens d'une discussion que nous avons eue dans cette Chambre dans les premiers temps de la Confédération à propos du traitement du gouverneur général, et la Chambre décida que ce traitement tel que déterminé par l'acte de la confédération était excessif, et en autant qu'elle le pouvait par un acte du parlement, elle fixa un autre salaire. Lorsque plus tard on nous demanda de confirmer le salaire accordé par l'acte de la confédération, le premier ministre d'alors, qui était le premier ministre d'aujourd'hui, fit une déclaration très importante; il dit qu'avant cette époque le traitement du gouverneur général avait toujours été augmenté par diverses allocations, ce qui rendait le traitement plus élevé que la somme nominale payée par la population de l'ancien Canada; et il déclara aussi que d'après le nouvel arrangement qu'il demandait à la Chambre de voter, et qui portait ce traitement à £10,000 sterling, ce système d'allocations cesserait. Sans vouloir blâmer plus un parti que l'autre, car je ne crains pas de prendre ma part du blâme, je crois que depuis plusieurs années, le pays a payé pour Rideau Hall, et diverses autres allocations, une somme qui n'est pas loin du double du salaire du gouverneur général. Je crois que l'entretien de cette résidence et le salaire, se rapproche plus de \$100,000 que de \$50,000.